

Sommaire :

- I. Préconisation pour la préparation et choix du laboratoire**
- II. Préconisation pour la réalisation du prélèvement**
- III. Préconisation pour le conditionnement du prélèvement pour constituer l'échantillon et envoi au laboratoire**

I. Préconisation pour la préparation et choix du laboratoire

Le choix de la ou des cultures dépend de l'exploitant, mais il doit comporter un îlot en zone vulnérable qui fera l'objet du prélèvement.

Le laboratoire doit être agréé par le ministère de l'agriculture (rechercher l'arrêté fixant la liste des laboratoires d'analyses de terre agréés, disponible sur <https://www.legifrance.gouv.fr>).

Pour le maraîchage, l'analyse de sol pourra être réalisée par une méthode d'analyse rapide du type Nitratest.

Prendre connaissance des conditions préconisées par le laboratoire et/ou les conseillers avant d'aller faire le prélèvement, afin de n'oublier aucune information.

L'analyse porte sur un échantillon prélevé selon les dispositions prévues ci-après.

II. Préconisation pour la réalisation du prélèvementQuand réaliser le prélèvement ?

Le prélèvement doit être réalisé avant tout apport d'azote minéral ou organique, ou, le cas échéant, un mois après l'apport.

Où réaliser le prélèvement ?

Le prélèvement doit être réalisé au sein de la plus grande zone homogène de la parcelle.

Selon l'hétérogénéité de la parcelle, on choisira préférentiellement :

- dans une parcelle homogène : un prélèvement dans un cercle de 20m de diamètre.
- dans une parcelle hétérogène : un prélèvement dans la diagonale qui permet d'avoir la teneur moyenne de l'ensemble de la parcelle représentatif de l'hétérogénéité de la parcelle.

Eviter les endroits anormaux tels que des anciens chemins, les interrangs en maraîchage, les bordures de champ, les lieux de stockage, les sols non ressuyés, ...

A quelle profondeur réaliser le prélèvement ?

D'un point de vue agronomique, les horizons sont définis selon les profondeurs 0 à 30 cm / 30 à 60 cm / 60 à 90 cm.

Par souci de simplification et pour pallier l'hétérogénéité du sol, pour l'analyse en question, il est demandé de réaliser un prélèvement entre 0 cm et 60 cm de profondeur, selon le type de sol.

La profondeur de prélèvement 0-60 cm doit être précisée sur la fiche de renseignements qui accompagne l'échantillon.

Enlever les débris végétaux.

Combien de prises réaliser ?

Un nombre compris entre 10 et 15 prises dans la parcelle.

Prélever à l'aide d'une tarière ou d'une bêche et regrouper les prélèvements dans un contenant bien identifié.

Le contenant doit être propre et sec, dégagé de toute autre matière (végétaux, sable, poussière).

Une fois réalisé, le prélèvement doit être conditionné sans délai en vue de son envoi au laboratoire.

III. Préconisation pour le conditionnement du prélèvement pour constituer l'échantillon et envoi au laboratoire :

Le conditionnement des prélèvements est souvent défini par le laboratoire de destination : bien prendre connaissance des conditions demandées qui se substituent aux présentes préconisations. Utiliser les contenants fournis par le laboratoire si c'est le cas. A défaut, des sacs de congélation neufs peuvent être utilisés.

Homogénéiser la terre puis transférer le prélèvement dans le contenant.

L'échantillon doit être de 300 gr minimum.

Identifier clairement l'échantillon.

Remplir la fiche de renseignements fournie par le laboratoire en n'omettant aucune mention.

Envoi de l'échantillon :

- Congeler l'échantillon puis l'envoyer au plus tard le mercredi.

ou

- Déposer l'échantillon au laboratoire le jour même.

Dans tous les cas, respecter les préconisations du laboratoire.